



JANVIER 2011 n° 171

Sommaire

- * vœux du maire
- * nouveau jour de collecte
- * précisions sur la redevance incitative
- * recensement population
- * point d'apport volontaire
- * mot de Bernard GUILLOT
- * les gestes qui sauvent
- * le nom de notre village
- * manifestations
- * état civil



Photo Laurent NIVON

La gabusienne

Mensuel d'information communale, les articles à paraître doivent être déposés en Mairie ou envoyés par mail mairie.saintbarth@wanadoo.fr **avant le 15 de chaque mois**

Rédaction—Administration et impression - Mairie de St Barthélemy

MEILLEURS VOEUX A TOUTES ET A TOUS

Le Maire et le Conseil Municipal seront heureux de vous accueillir pour la traditionnelle cérémonie des vœux le vendredi 28 janvier 2011 à 19 heures à la salle polyvalente



Horaire d'ouverture du secrétariat de Mairie

Lundi	8 h 30 - 12 h 13 h 30 - 17 h
Mercredi	8 h 30 - 12 h 13 h 30 - 17 h
Vendredi	8 h 00 - 12 h

Tél 04 74 84 63 25

HORAIRES DE LA DECHETERIE DE BEAUREPAIRE

Lundi	} 8h30 - 11h45
Mardi	
Mercredi	} 13h30 - 17h45
Jeudi	13 h 30 - 17 h 45
Vendredi	} 8h30 - 17h45
Samedi	

Tél 04 74 84 61 81

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2011 20 janvier au 19 février

Voici les

2 agents recenseurs

M ESPENEL Franck



Me BRESCIA Christitne

MODIFICATION du JOUR de la COLLECTE des ORDURES MENAGERES :

Depuis le 10 janvier 2011, sur notre Commune, le passage hebdomadaire du camion de ramassage a lieu chaque **VENDREDI MATIN** (à la place du mercredi matin).

En conséquence, lorsque vous le souhaitez, veuillez **mettre à disposition votre Poubelle le JEUDI SOIR**.

QUELQUES PRECISIONS :

En février vous allez recevoir une facture estimative, fictive, non payable envoyée par le Trésor Public.

Vous recevrez votre lère facture réelle à payer entre juillet/août 2011.

Le prix de votre bac (30€) sera prélevé sur votre lère facture et sera remboursé en cas de départ.

Grille tarifaire à compter du 1er janvier 2011 :

Taille du bac en litres	Part fixe annuelle	Part variable (prix à chaque levée)	Coût minimum 6 levées obligatoires
Bac 80L 1 personne	98.77 €	2.41 €	113.23 €
Bac 120L 2 personnes	114.89 €	3.62 €	136.61 €
Bac 140L 3/4 personnes	122.94 €	4.22 €	148.26 €
Bac 180L 5 personnes	139.06 €	5.42 €	171.58 €

ATTENTION

pour tous les problèmes concernant les poubelles (attribution, collecte, paiement...)
merci de bien vouloir appeler le 0 800 138 438 ou au 04.74.79.06.58.

Le secrétariat de Mairie n'a pas compétence dans ce domaine

ELIMINATION DE NOS DECHETS (RAPPEL)

Les Conteneurs du Tri Sélectif ne doivent recevoir que les déchets triés qui leur sont destinés.

Il est strictement interdit de déposer à côté :

- des éléments devant être conduits à la Déchetterie ;
- des sacs d'ordures ménagères.

Les dépôts illicites (passibles d'une amende de 5^{ème} catégorie pouvant aller jusqu'à 1.500 €) ont un aspect déplorable, nuisant à notre qualité de vie. Le traitement (enlèvement, tri, élimination) qu'ils nécessitent a un coût pour la Commune, ... donc pour tous.

Notre budget n'est pas extensible et la part ainsi dépensée ne sera pas consacrée à d'autres réalisations.

Le travail occasionné, prend sur le temps de notre Agent communal alors qu'il a d'autres missions à assurer. Cette charge supplémentaire nuit ainsi au service que nous devons aux habitants.

Nous comptons sur votre civisme, votre sens des responsabilités.

Par le bon comportement de chacun, nous serons tous gagnants !

Nous vous remercions par avance de votre compréhension.

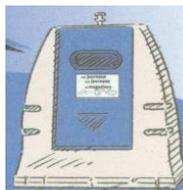
Bruno DANNONAY, Adjoint, Délégué à l'Environnement et à la Sécurité

POINTS D'APPORT VOLONTAIRE 3 emplacements sur la commune

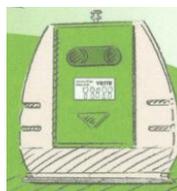
- place du cimetière
- centre commercial le Suzon
- vers l'atelier municipal



EMBALLAGES
aérosol, briques alimentaires, bouteilles plastiques



PAPIERS
cahier, enveloppe, journaux, livres, prospectus



VERRES
bocal, bouteille, canette, pot en verre

REDEVANCE INCITATIVE ... Ou la chronique d'un compréhensible mécontentement.

Qu'en est-il ?

En 2009, lors du Grenelle de l'environnement fut décidé la mise en place de la Redevance Incitative, outil destiné justement à améliorer le tri sélectif et responsabiliser chacun d'entre nous.

Au plus tard en 2015 l'ensemble des collectivités auront du mettre en place cette redevance.

Ainsi dès 2009 la Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire (CCTB) a lancé la réflexion, puis décidé d'instaurer cette redevance incitative (en lieu et place de l'actuelle taxe) au 1^{er} Janvier 2011, en mettant à profit l'année 2010 pour informer la population. Jusque là je suis d'accord avec la démarche, d'autant que nous avons pu être subventionnés pour la phase étude.

J'ajouterais néanmoins, mais là la faute incombe au Législateur, que dans le calcul de la Redevance on aurait du inclure une part tenant compte du revenu des ménages, plus juste socialement, hélas ce n'est pas le cas.

Donc le tarif est composé :

- d'une part fixe comprenant 5 éléments : les coûts de collecte, les coûts du tri sélectif, les coûts des déchetteries, les coûts administratifs, les coûts de dotation en bacs ;
- d'une part variable calculée selon le nombre de présentations à la collecte, les coûts d'enfouissement.

En Octobre 2010, des simulations sont effectuées avec soit l'intégration dès 2011 du budget environnement estimé à 1,3 millions d'euros pour 2014 ou partir d'un budget de 950 000 euros avec une augmentation lissée sur 4 ans et plus supportable pour les ménages, les petits commerçants. En outre la solution du lissage sur 4 ans permettait d'adapter nos coûts, notamment la fréquence des collectes et de continuer le travail pédagogique. Avec 7 autres collègues (et le seul de Saint-Barthélemy), j'ai voté en faveur du lissage sur 4 ans mais cette solution a été rejetée avec finalement peu de débats.

J'ai beaucoup d'amertume, je considère qu'il s'agit d'une faute politique de la part de la CCTB, d'autant que par ailleurs nous avons fait de belles réalisations à vocation sociale auxquelles je souscrit pleinement comme : l'école de musique, le pôle petite enfance, la piscine intercommunale.

Lors des réunions publiques, nos concitoyens ont fait part de leur désapprobation vis-à-vis de cette mesure avec le fort sentiment de s'être fait « plumer » une nouvelle fois avec des hausses allant de + 160% pour certains ménages à plus de 900% pour un centre de vacances...

Je ne peux que souscrire à ces inquiétudes.

Beaucoup de personnes m'ont demandé quelle était ma position au sein du Conseil Communautaire, je la livre en toute transparence.

Bernard Guillot, Conseiller municipal délégué, Conseiller Communautaire

LES GESTES QUI SAUVENT

Des statistiques

Chaque année en France, 40000 à 60000 personnes (150 par jour en moyenne) décèdent suite à un arrêt cardiaque. Cela correspond à la seconde cause de décès après le cancer.

Le taux de survie des victimes est actuellement très faible, entre 2 et 3%, et surtout très inférieur à celui des pays anglo-saxons, qui se situe entre 20 et 50%. La différence ? Une simple prise en compte des accidents cardio-vasculaires, qui a conduit le royaume uni à généraliser l'installation de défibrillateurs dans les lieux publics et dans les entreprises.

Selon l'institut national de la santé, si un nombre suffisant de défibrillateurs était mis à disposition des citoyens, plus de 4000 vies pourraient être sauvées chaque année.

Défibrillateur automatique ?

Le défibrillateur automatique est un appareil portable et léger, fonctionnant au moyen d'une batterie dont le rôle est d'analyser le rythme cardiaque et si nécessaire de permettre la délivrance d'un choc électrique. La plupart des arrêts cardiaques proviennent d'un dysfonctionnement électrique du cœur, qui provoque un mouvement anarchique appelé "fibrillation".

Dans ces cas-là, « un choc électrique » est la seule solution pour permettre à cet organe vital de se remettre à fonctionner normalement.

La défibrillation précoce est donc une des conditions nécessaires à la survie en cas d'arrêt cardiaque par fibrillation ventriculaire, principale cause de mort subite chez l'adulte. Afin que ce geste médical puisse être effectué au plus vite, des appareils simplifiés nommés « défibrillateurs automatiques externes » ont été créés.

Ils procèdent automatiquement au diagnostic, grâce à un logiciel et guident vocalement l'utilisateur. Si le choc électrique n'est pas nécessaire, l'appareil le signalera.

Depuis le décret paru le 5 mai 2007, toute personne même non-médecin est habilitée à utiliser un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) pour sauver une vie. **Défibriller n'est plus un acte médical, mais un acte citoyen.**

Le délai d'intervention des équipes d'urgence étant en moyenne d'un quart d'heure, l'idéal serait que les témoins de la victime puissent réaliser directement cette défibrillation dans les **5 premières minutes**.

La mise en œuvre de cet appareil dans les plus brefs délais permettrait d'augmenter de 30% les chances de survie sans séquelle.

« Donner l'alerte reste une priorité ».

Laurent ROUDET, Conseiller municipal

RAPPEL
les numéros d'urgence



← n° européen

Dans l'Isère, le 18 et le 112 sont centralisés à l'état major départemental des pompiers à Fontaine. En ce qui concerne le 15, il est centralisé au CHU de Grenoble.

La commune de Saint Barthélemy a fait l'acquisition de cet équipement "qui peut sauver des vies".

Il sera installé très prochainement sur la façade de la Mairie.

Une première matinée formation a été organisée le samedi 8 janvier avec le personnel communal et les responsables d'association, animée par Pierrick DUTAL sapeur pompier.

Les participants ont pris connaissances des différents gestes et consignes nécessaires à la bonne mise en œuvre de l'appareil.

« Mieux vaut apprendre à s'en servir lorsque tout va bien, que dans l'urgence ».



SAINT-BARTHELEMY, LE NOM DE NOTRE VILLAGE (EVOLUTION AU FIL DU TEMPS)

Les éléments présentés ici sont tirés pour l'essentiel du livre de l'abbé Jean-Joseph TURC (1852- +1933) : *"Recherches historiques sur Beaurepaire et son canton"*

L'origine de notre village se confond avec celle de la paroisse et remonte au moins au IX^{ème} siècle.

Son nom a toujours été celui du patron du lieu. Primitivement c'était SAINT-GENIS⁽¹⁾.

Vers le XVI^{ème} siècle à SAINT-GENIS on a substitué l'apôtre SAINT-BARTHELEMY⁽²⁾ comme patron de la paroisse. Dès lors, le village a pris peu à peu le nom du nouveau patron.

Ce changement de nom vient de la fusion de deux paroisses qui ont existé jusqu'alors simultanément (attesté par un document du XIII^{ème} siècle). La deuxième paroisse portait le nom de SAINT-BARTHELEMY DE GABUSIE.

GABUSIE était un ancien village, depuis longtemps disparu suite aux guerres, situé vers les sources de la rivière ORON, à un point de concentration de plusieurs voies romaines. Suivant l'usage traditionnel des colons romains, un oratoire dédié à **Mercure** dieu des commerçants s'élevait sur le mamelon qui domine ce lieu. A l'époque chrétienne l'oratoire est devenu chapelle, et le dieu païen a cédé la place à l'apôtre SAINT-BARTHELEMY.

Toutefois, comme dans la province et ailleurs, nombreuses étaient les localités désignées sous le vocable de SAINT-BARTHELEMY. Pour éviter toute confusion, chacune d'elles dut s'adjointre un second nom formant avec le premier un nom composé (ainsi en Isère nous trouvons Saint-Barthélemy de Séchilienne et Saint-Barthélemy du Groin).

Notre pays prit donc le nom de SAINT-BARTHELEMY DE GABUSE ou D'AIGABUSE puis SAINT-BARTHELEMY PRÈS BEAUREPAIRE ou DE BEAUREPAIRE.

Depuis la Révolution, c'est à dire depuis l'érection de la localité en commune, c'est la dernière dénomination qui a prévalu, cela jusqu'à ces dernières années.

À présent la dénomination est SAINT-BARTHELEMY, sans adjonction.

(1) Saint Genis d'Arles : greffier, martyrisé en l'an 308 (décapité pour avoir refusé de transcrire l'Edit de persécution des chrétiens de l'empereur Dioclétien), fête le 25 août.

(2) Saint Barthélemy : l'un des douze apôtres du Christ, missionnaire en Arabie, en Perse et jusqu'en Inde, martyrisé en Arménie vers l'an 71 (écorché puis décapité pour avoir, par son action, mis en péril le culte des idoles), patron des tanneurs et des relieurs, fête le 24 août.

Bruna DANNONAY

MANIFESTATIONS

« ST BARTHELEMY ORON ET PATRIMOINE »

Vous propose une soirée théâtrale
SAMEDI 5 FEVRIER 2011 à 20H30
Salle polyvalente

la Bièvre du Samedi Soir
<http://bièvredusamedi-soir.free.fr/>
présente

une comédie de LAURETTE GERUSSI

EN PASSANT PAR LA TAVERNE



Prix des places :

12 € pour les adultes 7 € pour les 12/18 ans

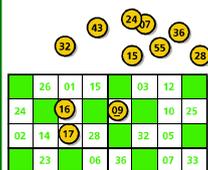
Gratuit pour les - 12 ans

Réservations Jean CHENAVAS 06 14 12 81 46

LOTO DU SOU DES ECOLES

DIMANCHE 6 FÉVRIER 2011 14 h

Salle polyvalente



A gagner :

1er lot une console Wii

2è lot un week end en thalasso

3è lot une yaoutière

Et de nombreux autres lots

Buvette, gâteaux, crêpes, hot-dog

Venez nombreux !!!

ETAT CIVIL

le 17 décembre 2010



Madame FRANDON née MELIN Irène Mathilde Laurentine
est décédée dans sa 75^{ème} année.

Toute notre sympathie à la famille

le 10 janvier 2011 est née Méлина Aténa Dina HACINI



De Soufiane HACINI et Isabelle Audrey MONIN-PICARD
Domiciliés 202 route de Beaurepaire

Félicitations aux parents

BAFA session théorique

Le brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animation est un diplôme qui permet d'encadrer à titre professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et adolescents en accueil de mineurs (centre de loisirs, colonie...)

Plusieurs fonctions sont préparées pendant cette semaine : travail d'équipe, technique d'animations, développement de l'enfant, vie en collectivité, notion de projet, ...

Du samedi 26 février au 5 mars 2011 centre social de Beaurepaire tarif 465 € (possibilité d'aide)

Renseignements et inscriptions (avant le 18 février)
Centre Social de l'île du Battoir chemin du 5 août 1944
tél 04 74 79 07 20